

Comité de Pilotage Leader

Jeudi 24 septembre 2015 à Lagrand

Compte-Rendu

Etaient présents :

ATLAN Sonia, Association Ellea
BERMOND Laurence, Directrice, CC du Serrois
BREMONT Gilberte, technicienne, PNR des Baronnies provençales
BRIOULE Jean-Pierre, élu, CC du Haut Buëch
BRISSON Pierre, élu, Chambre des Métiers et de l'Artisanat 04 - 05
BUES Simone, La Clé des Ages
CARRETERO Francine, Directrice, CC Ribiers Val de Meouge
CHAIX Patrick, Office du Tourisme Laragnais Val Meouge
CORREARD Jean-Louis, élu, CC de Vallée de l'Oule
FAY Danielle, élue, Mairie Poët
GODART Christian, Conseil de développement
LAGIER Bruno, élu, GAL Sisteronais-Buëch
LANTEAUME Catherine, élue, CC du Serrois
LAUGIER Nicolas, APACS
LE MAT Cédric, Transfaire
MASSOT Patrick, élu, CC La Motte Turriers
MONTROZIER Catherine, technicienne, Chambre d'Agriculture 05
MOYON Jean-Marie, technicien, Chambre de métiers et de l'artisanat PACA
PIZZABALLA Jean-François, élu, CC La Motte Turriers
PUCHELLE Odile, enseignante de Yoga
ROCHE Serge, MJC de Laragne / Solidarité Paysans Provence
SCARAFAGIO Amélie, ECOLOC
SCHULER Jean, élu, CC Interdépartementale des Baronnies
TEMPLIER Jean-Pierre, élu, Pays Sisteronais Buëch
VANOORENBERGHE Danielle, Librairie Route du Sud
VO DINH Didier, AMDRAS

Etaient excusés :

ANTOINE Philippe ; EXPERT Anne; GAST Jean-Claude ; ILLY Bernard ; LACHAMP Jean-Jacques ; LAFOND David;
LHEUREUX Thierry; LINARES Marc ; MARTINEZ Henriette; MONTAY Alain et SIALELLI Renée

La candidature au programme Leader 2014-2020 portée par le Pays Sisteronais-Buëch en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales intitulée « Nos talents au service d'un écodéveloppement » a été acceptée en mars dernier. L'objectif du comité de pilotage est de refaire le point sur les fonds européens ; présenter la candidature du Sisteronais-Buëch et la stratégie de développement ciblée ; puis présenter le calendrier et les échéances à venir.



Brève présentation des fonds européens

Voir la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=2B1mnfBYLU8>

Le Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural) est un outil de financement destiné à la ruralité. La programmation pour la période 2014-2020 s'inscrivant dans une logique de performance ; la Région PACA a défini deux indicateurs de performance :

- La population touchée par l'ensemble des stratégies des GAL (Groupes d'Action Locale) ;
- Le nombre d'emploi créés suite à la mise en œuvre de ces stratégies.

L'objectif à atteindre est la création d'un emploi pour 100 000 € de cofinancement Feader mobilisés. L'atteinte de ces résultats est indispensable pour ne pas perdre la réserve de performance (6% des crédits).

Pour le Leader 2014-2020, les principes à retenir sont les suivants :

- La mise en place d'une stratégie de développement ciblée, qui doit permettre de garantir la concentration des moyens et la lisibilité des actions;
- La mise en place d'un partenariat local, fondé sur une participation d'acteurs publics et privés rassemblés au sein d'un Groupe d'Action Locale (GAL);
- L'accroissement des responsabilités des GAL au regard de la précédente période : en effet, le GAL va devenir l'interlocuteur unique des porteurs de projets puisqu'il va désormais devoir instruire réglementairement les dossiers. Cela a des impacts en termes de rigueur administrative puisque ce ne sont plus les services de l'Etat qui contrôleront l'éligibilité des projets.

Au niveau de la Région, les deux grandes orientations sont la **promotion du développement économique local** par la valorisation des ressources du territoire et le **renforcement de l'attractivité des territoires ruraux** par le maintien et le développement des services. Les projets devront être à **dimension collective** et permettre la mise en réseau des acteurs locaux. Enfin, les opérations devront contribuer à la **transition écologique et énergétique** à l'échelle locale.

Présentation de la candidature du sisteronais-buech

En réponse aux objectifs du Feader et du Programme de Développement Rural Régional, et suite à un travail de réflexion et de concertation mené en 2014, le Pays Sisteronais-Buëch, en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales, a présenté une candidature intitulée « Nos talents au service d'un écodéveloppement », qui a été acceptée par le comité de sélection régional en mars dernier. Celle-ci se développe autour de 4 objectifs :

- 1. Augmenter la valeur ajoutée des ressources territoriales** en s'appuyant sur les ressources locales (humaine, naturelles, patrimoniales) : soutien au développement d'une économie productive en lien avec l'attractivité du territoire en créant du lien entre les différents secteurs d'activité.
- 2. Améliorer les solidarités des entreprises locales et la qualité des projets économiques** : favoriser l'initiative, permettre aux acteurs du territoire d'entreprendre et garantir une bonne coordination des acteurs et l'accès aux services existants.
- 3. Décloisonner les pratiques pour favoriser l'écodéveloppement** : créer les conditions de partage, de liens de transfert de savoir-faire. (Favoriser le decloisonnement des projets et les partenariats entre collectivités, entre entreprises, entre collectivités et entreprises.)
- 4. Rendre le territoire accueillant pour les actifs les créateurs d'activité et d'emploi** : cibler le public et créer les conditions d'accueil.

Ces objectifs sont traduits en six fiches actions qui constituent le plan de développement de notre stratégie locale :

- Soutenir, développer et expérimenter les demandes d'accueil et d'accompagnement des créateurs, des repreneurs, et des entreprises ;
- Accompagner l'organisation de filières économiques interconnectées basées sur l'exploitation des ressources locales ;
- Appuyer les organisations dans la commercialisation de leur produit ;
- Créer les conditions territoriales pour l'optimisation et le développement des activités et des services ;
- Soutenir les démarches innovantes visant à consolider et à autonomiser les structures locales ;





- Développer la coopération autour de l'éco territorialité.

Questions des participants

- | | |
|--|---|
| 📍 Est-il d'ores et déjà possible de déposer des dossiers et d'accompagner des porteurs de projets ? | Tant que la convention n'est pas signée, il n'est pas possible de déposer des dossiers. Par contre, le GAL peut rencontrer les porteurs, échanger avec eux sur leurs projets pour voir si éventuellement ils pourraient s'inscrire à terme dans la démarche Leader. |
| 📍 Est-ce que l'intégralité de l'enveloppe (1 790 000 €) est ouverte dès le lancement du projet ? | La décision sera à prendre rapidement par le Comité de Programmation. Le principe retenu est celui de l'appel à propositions. Contrairement au principe d'appel à projet, l'appel à proposition est un appel ouvert sur une longue période, avec des séquences de sélection des dossiers répartie tout au long de la durée de l'appel à proposition. L'enveloppe financière n'est pas déterminée. Ce sera au Comité de Programmation de déterminer si l'enveloppe est segmentée dans le temps ou non. |
| 📍 Existe-t-il une répartition de l'enveloppe par type de projets ? | Le Pays a proposé, lors de la candidature, une maquette financière présentant un budget prévisionnel pour chaque fiche-actions ; mais le Comité de Programmation peut décider de faire évoluer la maquette en cours de route. |
| 📍 Les bénéficiaires doivent-ils forcément développer leurs projets sur le territoire du Pays uniquement ? | La stratégie ciblée a pour objectif le développement d'une économie basée sur l'exploitation et la valorisation des ressources locales (savoirs-faires / productions / cadre de vie, etc.). L'objectif est donc le développement du territoire du Pays, mais le périmètre du projet peut aller bien au-delà de celui du Pays. |

Calendrier prévisionnel

Le calendrier communiqué par la Région prévoit un vote en Conseil Régional de la convention type tripartite (Région / Agence de Services et Paiement / GAL) le 16 octobre prochain. Cela permettrait de signer **fin novembre** la convention du GAL Sisteronais-Buëch. Pour cela, il faut avoir envoyé l'ensemble des pièces annexes à la convention pour le 23 octobre. Une fois la convention signée, l'appel à propositions pourra être lancé.

Point sur la gouvernance

Le comité de programmation

Le comité de programmation est l'organe décisionnel. Il est responsable de la mise en œuvre de la stratégie et dispose d'un pouvoir souverain dans la sélection des projets qui lui sont présentés : il doit ainsi élaborer une procédure de sélection claire,





transparente et non-discriminatoire. Le comité de programmation est composé de 58 personnes (29 membres titulaires et 29 suppléants).

Parmi les titulaires 14 seront issus de la sphère publique et 15 de la sphère privée.

Il manque encore quelques personnes pour finaliser la composition de la sphère privée.

(Liste des membres sur le diaporama en pièce jointe)

Les fabriques territoriales

Elles sont composées de deux membres du comité de programmation (un élu / un membre de la sphère privée) et d'un technicien territorial. Elles seront chargées de la mise en œuvre opérationnelle des fiches-actions : repérage et accueil des porteurs, rédaction de notes sur l'opportunité des projets, bilan des fiches-actions, etc. Elles associeront autant que nécessaire les personnes ressources pour accompagner au mieux les porteurs de projet.

Le comité technique

Il est composé des équipes techniques territoriales, des chambres consulaires, des agences de développement économique... Il coordonne les travaux pour mettre en œuvre le programme, prépare les comités de programmation, et fait le lien entre les différents acteurs.

Travail sur les documents

Afin de pouvoir signer la convention, trois documents doivent être envoyés à la Région avant la fin du mois d'octobre :

- La composition du comité de programmation

Elle sera validée lors du premier Comité de Programmation, il manque encore quelques noms pour le collège des socioprofessionnels.

- Le règlement intérieur du GAL

Le règlement intérieur du GAL est un document qui définit le rôle du comité de programmation, sa composition, ses modalités de sélection des projets, etc. Un groupe de travail est proposé afin de relire, amender, et corriger une première proposition de règlement. Ce règlement intérieur devra être validé lors de la première réunion du Comité de Programmation.

Personnes intéressées pour participer au travail sur le règlement : C. Montrozier, C. Godart F. Carretero

- Les « fiches type opérations »

Elles ont pour objectif de préciser la déclinaison opérationnelle de la stratégie, ainsi que les conditions d'éligibilité et de financement. Elles sont travaillées par les techniciens territoriaux à partir des fiches actions de la candidature puis seront soumises au Comité de Programmation. Il est à noter que ce sont des documents juridiques opposables ; elles doivent donc être explicites et précises (puisque contrôlables).

Groupe de travail communication

Enfin, il est proposé la création d'un groupe de travail sur la communication du Leader. L'objectif étant de partager le plan de communication (objectifs / messages / outils à développer / relecture des documents avec un regard non-technique).

Personnes intéressées pour participer au travail sur le règlement : C. Montrozier, S. Atlan, M-O. Puchelle

Prochaine réunion du comité de programmation : mardi 20 octobre à 18h à Serres

